cotes qui relatent la laisse cette note fâcheuse : *La baisse de ce jour est due à l'état des négociations franco-allemandes....*

Aussi le président du Sénat a-t-il décidé de ne plus laisser afficher dans le palais du Luxembourg aucune cote portant de pareils commentaires.

Il est faux, tout à fait faux, que les négociations soient en mauvaise voie. Rien ne s'est produit qui autorise à parler ainsi.

Le *Temps* d'hier soir a publié, sous la signature de M. Villiers, un article qui contient assurément des renseignements venant de bonne source. Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les principaux passages, et nos lecteurs sauront la vérité sur la note communiquée à l'Allemagne, et par conséquent sur la situation.

Je crois savoir, dit le *Temps*, que les renseignements publiés dénaturent complètement l'aspect et la signification de la note en question. Et tout d'abord, il est faux qu'elle ait l'allure, qu'on lui prête, d'un programme *ne varietur*, d'une énonciation de conditions. Elle n'est pas cela.

Quant à sa forme, elle constitue la réponse à la note apportée par M. de Flotow à M. Rouvier le mercredi 7 juin, le lendemain du jour où M. Delcassé a démissionné. Si des journaux trouvent que cette réponse c'est fait attendre, ils oublient deux choses : l'une est la nécessité d'ouvrir une en vue de quelques jours pour une négociation de cette importance ; l'autre est que les notes écrites ne sont pas isolées comme par une cloison étanche des conversations qui les préparent et les préparent.

Quant à son fond, cette note est un exposé essentiellement calme, courtois et conciliant, expliquant, comme le *Temps* l'a déjà dit, en qu'est notre politique au Maroc. Cet exposé seul suffit à dissiper des erreurs qu'on a eu le tort de laisser s'accréditer et qui ont servi de base aux premières alarmes allemandes. C'est un commentaire de bonne foi et de bonne grâce, et rien n'autorise à voir soit une formule impérative, soit un moyen dilatoire.

Nous avons, par cette note, fait connaître à Berlin une politique qui — les Allemands n'en sont assez plaints ! — n'y était pas connue jusqu'ici. C'était le préliminaire indispensable. Quant au point spécial de la conférence, des dépêches ont prétendu que l'objet de la note était de nous y décrocher, alors que tout au contraire elle établit que nous n'en repoussons pas le principe, et se borne à indiquer, dans un dessein d'apaisement commun aux deux parties, l'utilité d'un échange de vues préliminaire. Enfin, par la définition écrite que cette note donne de nos idées, elle constitue une déclaration par laquelle on peut dire que nous nous lions spontanément.

En résumé, il est permis d'affirmer catégoriquement que la note française n'est ni dans la forme ni dans le fond telle qu'on est prétendu la présenter des comptes rendus dont la plupart ont devancé son arrivée à Berlin. On peut affirmer aussi qu'il est faux que cette note n'ait pas avancé d'un pas la question, puisque :

1° Elle comporte cet exposé de la politique française dont l'Allemagne s'est plaint d'avoir été privée jusqu'ici ;

2° Elle ne repousse pas le principe de la conférence considérée à Berlin comme la solution nécessaire ;

3° Elle établit enfin la loyauté de notre politique marocaine, son respect des droits des puissances, sa conciliation possible avec les intérêts dont l'Allemagne déclare avoir la sauvegarder.

Nous supplions nos compatriotes de ne pas suivre les journaux qui poussent à l'affolement par des notes ridicules de pessimisme. Tout cela n'aboutit qu'à nous faire railler en Allemagne et à nous faire traiter de peureux. Il y a deux jours, le Juif Max Nordau, correspondant parisien de la *Gazette de Vossi*, écrivait à son journal que les Français « tremblent comme des feuilles de lierre », qu'ils ne sont braves que à pour tourmenter des moines et des nonnes, parce que les religieux n'ont pas de casque à pointe et que le souvenir de Gravelotte les hante et les rend verts de peur. »

Est-ce pour nous attirer ces injures — sans grande conséquence, il est vrai — que certains de confrères ne cessent de nous représenter comme des gens effrayés à l'idée qu'il faudrait prochainement en découdre ?...

Il n'y a pas d'ailleurs que chez nous qu'on s'effraye :

Notre correspondant particulier de Bruxelles nous écrit :

La tension des rapports diplomatiques entre la France et l'Allemagne a, comme bien on pense, provoqué ici d'vives alarmes car, pour nombre de nos autorités militaires, l'invasion de la Belgique, en cas de guerre franco-allemande, est chose à peu près certaine. Un colonel a même indiqué à l'éventualité que auraient les troupes allemandes à traverse l'Ardenne belge.

Un député, M. Colin, vient d'interroger le ministre de la Guerre à ce propos et demande quelles mesures de protection ont été prises. Le ministre lui répondra à une prochaine séance.

A ce sujet, on nous affirme, de bonne source, qu'il y a quelques jours les ordres de mobilisation étaient prêts au ministère de la Guerre et que toutes les mesures étaient prises pour mettre sur pied de guerre de la garnison de nos vingt forts de la Meuse. L.

EN ALLEMAGNE

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que le prince de Bülow, chancelier de l'empire, a reçu hier à midi, M. Bihourd, ambassadeur de France, avec lequel il a eu un long entretien.

Le correspondant du *Daily News* à Berlin a interviewé un diplomate de l'entourage du prince de Bülow.

Ce diplomate a démenti de la façon la plus formelle que l'empereur et le prince de Bülow aient jamais envisagé l'éventualité d'un conflit armé entre l'Allemagne et l'Allemagne et encore moins d'une attaque navale de l'Allemagne par la Grande-Bretagne.

INTERVIEW DU PRINCE D'ARENBERG

Un journal de Vienne publie une interview du prince François-Louis d'Arenberg au sujet de la question marocaine.

Le leader du centre au Reichstag allemand déclare qu'il n'y a aucun motif d'inquiétude en ce qui concerne les rapports de la France et de l'Allemagne. Tous les bruits alarmants lancés ces jours derniers sont sans fondement.

Même si la France devait refuser de prendre part à une conférence marocaine, je ne croirais pas à la possibilité de sérieuses complications. La question du Maroc est réellement peu compliquée. M. Rouvier est homme prudent. La réponse du gouvernement allemand à la note de M. Rouvier aura lieu dans peu de temps.

L'Allemagne maintiendra certainement le point de vue que des arrangements préalables entre la France et l'Allemagne avant la conférence seraient en contradiction avec le but même de la conférence, car celle-ci devrait prendre librement ses résolutions et, sans dépendre de pareils arrangements ultérieurs.

Mais l'Allemagne ne voit pas d'inconvénient à ce qu'au cours de la conférence certaines droits spéciaux soient octroyés à la France et aussi à l'Espagne, droits qui se rapporteraient au maintien de l'ordre dans les parties du Maroc limitrophes des territoires français et espagnols. L'Allemagne demande seulement que ses intérêts au Maroc soient sauvegardés comme jusqu'à présent.

La *Neue Presse*, écrit, à propos du Maroc, que ce serait folie d'en faire sortir une crise dangereuse pour la paix et qu'on peut espérer et compter que les négociations à Berlin et à Paris seront bientôt menées à bonne fin.

L'OPINION D'UN JOURNALISTE ALLEMAND

La *Gazette de Cologne* a fait à un rédacteur de la *Pall Mall Gazette* de Londres, le soir ci-dessus :

— Je crois que le conflit qu'il n'y a pas pour le moment aucun prétexte de manifester de l'inquiétude ni de parler de guerre. Ce n'est pas une raison, parce que deux Etats discutent une question d'intérêt économique ou colonial, de croire qu'en cas de non-entente un conflit armé doive s'ensuivre. Ce serait un crime contre la civilisation.

En admettant même que la France et l'Allemagne ne trouvent pas une base pour s'accorder et concilier leurs intérêts au moyen d'une entente relative à la question marocaine, les négociations se n'ont tout simplement rompues, et chacune des puissances reprendrait sa liberté d'action.

L'Allemagne, dans ce cas, agirait au Maroc avec la plénitude de ses moyens et, j'ajoute, une politique conforme à ses intérêts. Voilà tout.

Il n'y a qu'un pays auquel une guerre franco-allemande pourrait profiter : l'Angleterre.

LA MISSION ALLEMANDE

On écrit de Fez, le 19 juin :

Le comte de Tettenbach et sa suite ont été reçus ce matin en audience par le sultan. Les officiers de la mission ont fait leurs adieux au sultan parce qu'ils se mettent demain en route pour l'Allemagne. Le comte de Tettenbach reste avec la comtesse, son secrétaire et un drogman. Cet semblerait indiquer qu'il a l'intention de rester longtemps à Fez, où sa présence est indispensable si l'Allemagne a l'intention de continuer elle-même la politique qu'elle a inaugurée au Maroc.

D'un autre côté, les ministres de France et d'Angleterre sont forcés de rester à Fez aussi longtemps qu'y restera le comte de Tettenbach.

On pense cependant que les perspectives de paix en Extrême-Orient et le liberté qui en résulterait pour la Russie pourraient amener peut-être un nouveau changement dans la politique allemande et faciliter une entente avec la France.

SUR LA FRONTIÈRE

Sous ce titre, M. Latapie commente dans la *Liberté* la publication d'une enquête qu'il vient de faire dans l'Est. Il raconte les préparatifs allemands au vus de la mobilisation possible et les manœuvres de nuit sur la frontière. Voici la conclusion :

Je soumets à l'attention de tous cette réponse d'un général allemand qui vit à la cour :

— Nous commencerons la guerre quand vous commencerez à vous rassurer.

— Mais enfin ne peut-elle pas être évitée ? Qui la veut ?

— L'empereur !

— Pourquoi ?

— Regardez le total de notre dernier budget de la guerre.

— 963 millions !

L'empire ne peut pas indéfiniment supporter cette charge. Il n'a pas constitué un formidable outillage pour le laisser sans emploi. Il y a six ans, les Français étaient les maîtres de l'heure. C'est nous qui en sommes les maîtres aujourd'hui. L'empereur ne la laissera pas passer ; l'histoire ne le lui pardonnerait pas.

Voilà l'état d'esprit qui règne dans l'entourage de l'empereur Guillaume, c'est-à-dire l'état d'esprit de l'empereur lui-même.

A quoi bon tergiverser devant cette évidence qui sort des faits, qui sort des raisonnements avec la clarté irrésistible d'un enchaînement de l'histoire et la puissance de la fatalité logique. Notre faiblesse momentanée a excité la convoitise et attisé le danger.

Si l'état d'esprit de nos voisins d'ailleurs mal renseignés sur l'état de nos forces morales et matérielles ne se modifiait pas, l'heure serait venue d'envisager les terribles éventualités de la guerre.

Sommes-nous prêts ?

LE CABINET DE M. ROUVIER

M. Rouvier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a arrêté de la façon suivante la composition de son cabinet :

Directeur du cabinet du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. Morsen, directeur au ministère des finances en disponibilité ;

Chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, M. Dessoubre, premier secrétaire d'ambassade à Londres ;

Chefs-adjoints du cabinet du ministre des Affaires étrangères, MM. Gout, conseil de 1re classe, et Berthelot, secrétaire d'ambassade de 1re classe ;

Chef du cabinet du président du Conseil, M. Luquet, inspecteur des finances ;

Chef adjoint du cabinet du président du Conseil, M. Richaud, administrateur des colonies ;

Sous-chef du cabinet du président du Conseil, M. Lossé, précédemment sous-chef du cabinet du ministre des Finances ;

M. Combaldieu est maintenu dans ses fonctions de chef du secrétariat particulier du président du Conseil.

INAUGURATION D'UN PONT SUR LE RHONE

Le Conseil municipal de Valence a décidé d'inviter M. Loubet et plusieurs membres du gouvernement à l'inauguration du pont sur le Rhône et du collège, le 15 août.

M. Chalamet, maire, a été désigné pour aller à Paris transmettre ces invitations.

A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS

LA BOURSE DU TRAVAIL

La discussion du rapport de M. Lajarrige, sur le règlement de la Bourse du travail, a continué, hier, en Conseil municipal par un discours de M. Galli.

Le conseiller de l'Arsenal croit que le règlement proposé par M. Lajarrige ne constituera qu'un remède insuffisant. Il craint que les syndicats n'enflent leurs effectifs pour accroître le nombre de leurs représentants dans la délégation proportionnelle des membres de la Commission administrative. Dans le domaine politique, M. Galli s'élève énergiquement contre le *Manuel du soldat*, œuvre de la Fédération des Bourses du travail.

Il critique le décret Millerand de 1900 qui a retiré tout droit de contrôle au Conseil municipal pour le donner à une Commission qui a abusé de ses pouvoirs en exécutant arbitrairement des Syndicats réguliers, tel celui des ouvriers cuisiniers et comptables. Le Conseil municipal devrait être le juge d'appel de ses décisions.

M. Poirier de Narçay, qui a pris ensuite la parole, a conclu en déposant un ordre du jour invitant la Commission administrative de la Bourse du travail à s'opposer à l'exhibition de tout emblème et à toute manifestation antimilitariste.

M. Ambroise Rendu a clôturé la série des orateurs en déclarant que lui et plusieurs de ses collègues sont d'avis de s'en tenir au décret Millerand qui décharge le Conseil de toute responsabilité pour le laisser au préfet.

Continuation de la discussion lundi.

Au début de la séance, les droites déposent un ordre du jour *a* déclinant toute responsabilité dans les faits scandaleux dévoilés à la tribune du Conseil et laissant aux pouvoirs publics le soin de prendre à l'égard de la Bourse du travail les mesures de salubrité et de sécurité que comportent les circonstances.

VIENT DE PARAITRE

Questions actuelles, t. LXXIX. Un volume de 368 pages. Prix : 1 franc ; port, 0 fr. 15. 5, rue Bayard, Paris.

Ce volume, ainsi que le précédent (t. LXXVIII), s'occupe surtout de la séparation.

Recueil unique dont les pages extrêmement compactes et pourtant très claires reproduisent presque *in extenso* les graves débats de la loi qui va bouleverser la situation actuelle de l'Eglise de France.

On y lira d'ailleurs maints autres documents les scandales de la Bourse de Paris, des statistiques fort instructives sur la moralité des élections en France, l'Encyclique sur la Doctrine chrétienne (texte latin et traduction française en regard), etc. On ne saurait même trouver ailleurs le *relevé des biens ecclésiastiques* distribué à la Chambre le 29 mai et qui forme une annexe au rapport Briand.

A tous ceux qui s'intéressent à la discussion sur la séparation des Eglises, nous recommandons les deux volumes parus. Un troisième suivra bientôt : chaque volume, 1 franc ; port en sus, 0 fr. 15.

L'AMNISTIE

Le Conseil des ministres a délibéré, hier matin, sur la question de l'amnistie. Le gouvernement a décidé de soumettre à la Chambre un projet de loi portant amnistie pour les condamnés de la Haute Cour. Ce projet sera déposé mardi prochain sur le bureau de la Chambre.

La loi d'amnistie comprendra, croyons-nous, avec les condamnés de la Haute Cour, tous les délits de presse, les faits de grèves et aussi toutes les mesures disciplinaires qui furent prises, il y a quelques mois, à la suite de la révélation des fiches de délation.

On lit dans les *Débats* :

On a annoncé que le gouvernement allait déposer un projet d'amnistie concernant les condamnés de la Haute-Cour.

La décision du gouvernement est prise en principe depuis longtemps déjà ; elle sera probablement exécutoire le 14 juillet prochain, mais on ne sait pas encore comment la question sera posée devant le Parlement, le Sénat devant discuter prochainement un projet d'amnistie par catégorie.

Le projet, il est vrai, ne vise pas les condamnés de la Haute Cour ; mais on pourrait, par un article additionnel, le rendre applicable à ces condamnés.

On ignore encore à quelle procédure s'arrêtera le gouvernement.

LES INSTITUTEURS DU FINISTÈRE

Les défenseurs des instituteurs révoltés du Finistère et de M. Nicol protestent contre la non communication de son dossier à cet agitateur.

Le correspondant du *Temps* à Brest s'est renseigné à ce sujet et adresse à notre confrère la note suivante :

L'inspecteur demande la communication de son dossier, en vertu de l'article 65 de la loi de finances.

Il lui fut répondu que la mesure prescrite par cet article est toute récente : elle remonte à deux mois à peine. Avant de la mettre en application, il est nécessaire qu'on épure *tous* les dossiers, ce qui demandera un certain temps. C'est pour ce motif qu'il n'était pas possible de communiquer *actuellement* son dossier à M. Nicol. Celui-ci est d'autant moins venu à se plaindre de ce retard, qui a un caractère général, qu'il a fonctionné à la plupart des fonctionnaires de tous ordres du département des renseignements qui figurent à leur dossier et qu'on ne faire disparaître. M. Nicol serait le premier à regretter que ces dossiers fussent, dans leur état actuel, mis sous les yeux des intéressés.

M. Nicol fut, en effet, le dénonciateur infatigable de tous et de toutes. Ce fut au cours de ce déplorable exercice qu'il lui arriva de se trouver en conflit avec l'ancien sous-préfet. C'est pour avoir continué son commerce de délation qu'il a été invité à déposer à Mortain des facultés que, très probablement, on n'estimera pas plus qu'à Châteaulin.

LES DEUX EXPLORATEURS

Nous avons reproduit l'important article dans lequel le colonel Marchand expose les origines de Fachoda, c'est-à-dire faisait un historique, dont il affirmait la scrupuleuse exactitude, de l'organisation de l'expédition Congo-Nil. Suivant le célèbre explorateur, M. Delcassé n'a été pour rien dans cette entreprise : il n'est intervenu que pour lui donner la triste fin qu'on sait. Et c'est au seul colonel Marchand que le soin a été confié de la préparer et de la diriger.

Cet article a soulevé les récriminations de deux hommes, M. Berthelot, d'abord, ministre des Affaires étrangères lors du départ de l'expédition, proteste, parce que M. Marchand établit un rapprochement, pourtant bien naturel, entre le mécontentement de l'Angleterre à cette époque et le remplacement de M. Berthelot par M. Bourgeois en même moment. Cette plainte est sans intérêt.

Ce qui est plus triste à constater c'est l'animosité du lieutenant-colonel Monteil qui ne peut se consoler de voir Marchand rappeler avec orgueil ces beaux faits de service et exprimer le regret légitime de n'avoir pas vu son œuvre couronnée du succès qu'elle méritait. Qu'il y ait, dans l'exposé du colonel Marchand, des inexactitudes de détail, c'est possible ; que le lieutenant-colonel Monteil ait reçu du président Carnot des confidences sur une expédition semblable à celle de son illustre camarade qu'il aurait dû diriger, c'est encore possible.

Mais ce projet n'ayant pas eu un commencement d'exécution, le colonel Marchand n'avait pas à le connaître, et tout ce que peut dire aujourd'hui le lieutenant-colonel Monteil n'empêchera pas que ce soit M. Marchand qui ait accompli le raid historique qui c'est si malheureusement terminé à l'oasis de Fachoda.

Tous les jurys d'honneur qu'il pourra faire constituer pour établir qu'il fut jadis question de lui pour conduire une mission du Congo au Nil ne changeront rien aux faits établis.

C'est un incident à clore sans retard.

DÉGRADATION MILITAIRE

De notre correspondant de Rennes :

Aujourd'hui, à midi, il a été procédé, dans la cour du quartier du 7e d'artillerie, à la dégradation militaire des soldats Girod et Juin, du 47e, condamnés, par le Conseil de Guerre de Rennes, à dix ans et cinq ans de travaux forcés pour cambriolage de la villa Joyeuse à Saint-Malo appartenant au lieutenant d'Orgeval.

Girard et Juin avaient été déjà condamnés au mois de mars, par la Cour d'Assises de la Seine, le premier à dix ans, le second à huit ans de réclusion pour vol à main armée à Bourg-la-Reine.

Girard a un une attitude cynique.

LES INCIDENTS DE CHALONS

Une enquête a été prescrite par le ministre de la Guerre à l'effet d'établir les responsabilités encourues à l'occasion des désordres qui ont eu lieu dans un train de permissionnaires au passage à la gare de Châlons et de prononcer les sanctions nécessaires pour en éviter le retour.

Le train en question était un train spécial ramenant à la suite des fêtes de la Pentecôte des permissionnaires de Paris à Nancy. Un homme signalé comme ayant causé du scandale a déjà été puni par le général commandant le 6e corps, de 30 jours de prison.

L'enquête se poursuit à Châlons et à Nancy, à l'effet de déterminer les noms des grévistes qui se trouvaient dans le train en question et qui, aux termes des règlements, auraient dû intervenir pour faire cesser tout désordre. Ils seront très sévèrement punis. (*Havas.*)

« Action libérale populaire »

Conférences de la semaine

A Autun et à Nevers, M. Paul Lerolle, député ;

A Toulouse, M. Saint-Yves, délégué du Comité directeur ;

A Dijon, Congrès départemental, présidence de M. de Ludre, député, avec le concours de M. Hébert ;

A Paris, IIIe, XIVe, XIXe, M. G. Mouly, délégué aux Comités de Paris.

A Faverney (Haute-Saône), M. Deisel, délégué du Comité directeur.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Au Val-d'Ajol (Vosges), Mlle Gervais ;

A Tonnerre (Yonne), M. Perrin ;

A Châteauroux et à Saint-Amand (Cher), Mme la vicomtesse de Velard.

CONTRE LA SÉPARATION

Pendant les mois de mai et de juin, le bureau de l'Union [illegible] a organisé, avec le concours des groupes unis, six conférences sur le projet de séparation des Eglises et de l'Etat dans les communes de Sevelinges, Montlupt, Charlier, Belmont, Charlieu, Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Denis-de-Cabanne. Partout fort du jour, répudiant le projet de loi, a été voté.

Cette campagne de conférences va poursuivre après la période des grands travaux des champs.

LE BIEN D'AUTRUI

On nous écrit de Carcassonne :

Jeudi 22 juin, le couvent de Notre-Dame de notre ville a été définitivement adjugé à la municipalité radicale-socialiste pour le somme de 200 000 francs.

Ce magnifique établissement vaut au moins trois fois plus. Une pension catholique y fut établie aussitôt après le départ des religieuses, et le fait est, paraît-il, instituable pendant neuf ans. Nous allons voir si notre maire, M. Sauzède, avec l'inspecteur d'académie, qui s'appelle lui-même l'*évêque laïque*, réussiront à le démolir.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Poitiers* :

Sur tous les murs de Poitiers on a placardé les affiches annonçant la vente, par la mise à prix de 100 000 francs : d'un vaste immeuble situé à Poitiers, rue du chemin du pont Saint-Cyprien, 11, au lieu appelé la Magnanerie, servant actuellement de caserne.

MM. Ménage, liquidateur, et Morain, son représentant à Poitiers, ont en soin de ne pas dire qu'il s'agissait de l'immeuble des Dominicains, et ils ont avoué ainsi qu'ils commettaient un acte méritant la réprobation de tous les honnêtes gens.

Ce n'est pas une vente, en effet, une liquidation, mais bien un vol plus méprisable et aussi punissable qu'aucun autre.

C'est le 4 juillet que doit s'accomplir ce forfait.

Nous verrons quelles combinaisons judaïques eura fait naître cette annonce, et nous dirons, s'il est besoin, le dessous de certaines interventions si elles se produisent.

LES CONGRÉGATIONS MIXTES

La 1re Chambre de la Cour de Besançon a rendu son arrêt dans l'affaire des Sœurs de la Compassion de Villersexel (Haute-Saône).

Après avoir proclamé la compétence exclusive de l'autorité judiciaire, pour apprécier, abstraction faite de tout arrêté de fermeture, le caractère juridique d'une Congrégation, la Cour décide que les Sœurs de la Compassion sont restées scrupuleusement adhérentes à leurs statuts, et que, vouées aujourd'hui, comme par le passé, à des services à la fois scolaires et charitables, elles doivent échapper à la liquidation judiciaire.

LES BRISEURS DE CROIX

Lundi soir, Mgr l'évêque d'Annecy arrivant à La Roche pour y donner le Confirmation avait reçu un chaleureux accueil.

Malgré le temps mauvais, la population était accourue nombreuse : la ville était pavoisée, l'église magnifiquement ornée ; le maire, à la tête d'une partie de son Conseil, avait souhaité en termes éloquents et bien sentis, la bienvenue au prélat.

Le mardi matin, raconte la *Semaine religieuse d'Annecy*, on apprenait avec stupeur que, pendant le nuit, cinq croix avaient été brisées et deux oratoires dévaliés dans la ville et aux alentours de la ville. Une croix en bois avait été en partie cirée à Amancy.

L'ensemble des circonstances montre manifestement que les briseurs de croix ont agi suivant un plan bien organisé.

En présence de ce sacrilège, la cérémonie de la Confirmation s'est accomplie sans solennité extérieure.

On nous écrit de Tarascon (Bouches-du-Rhône) :

Cette semaine, par trois fois, un groupe de 5 à 600 femmes catholiques s'est porté, ayant à sa tête toute l'aristocratie de la ville, chez le maire, M. Bonnet, à l'effet d'obtenir de lui l'autorisation de donner aux cérémonies religieuses profanes dans la nuit du 16 juin, un asile plus convenable et plus respectueux qu'un vieux lavoir moisi.

Par deux fois, le maire a refusé d'entendre les délégués du groupe ; il a enfin consenti à les recevoir à l'Hôtel de Ville où, après des tergiversations interminables, il a déclaré ne vouloir livrer les croix que quand les esprits se seraient calmés. Personne ne s'est mépris sur le sens de ces paroles et le refus qu'elles déguisent.

Dans tous les cas, M. Bonnet tiens sur les places le vente de chasse où l'apologie de l'acte du 17 est faite en termes cynisques et la religion tournée en ridicule, et il n'a rien fait pour que les poursuites de droit fussent exercées contre les auteurs de sacrilège maintenant connus.

En revanche, la police a agi avec la dernière rigueur contre des lambins des écoles libres, coupables d'avoir organisé une loterie et exposé publiquement les lots de cette loterie sans en avoir fait une déclaration préalable à la mairie de la localité. La gros lot est évalué à 6 fr. 25 !

Une cérémonie expiatrice a eu lieu à Sainte-Marthe ; plus de 4000 personnes y assistaient.

UN MAIRE FRAPPÉ

M. Fréminet, maire de Montfaucon-d'Argonne, vient d'être suspendu par arrêté du préfet de la Meuse.

Cette mesure cause un grand émoi dans tout l'arrondissement de Montmédy, où l'on savait que les bloquards qui terrorisent ce pays ne voulaient depuis plusieurs mois d'avoir la tête de M. Fréminet. Ils lui avaient fait à ce sujet un procès scandaleux qui avait tourné à leur confusion. Ils ne se tinrent pas pour battus et dénoncèrent M. Fréminet au préfet bicard Hubert, comme ayant dressé un acte de mariage sans s'être assuré du consentement du père du futur.

M. Fréminet prouva qu'il avait agi régulièrement, et que la production d'un acte de notoriété délivré par le juge de paix de Montfaucon, constatant que le père du futur était absent de Montfaucon depuis de longues années et sans domicile ni résidence connus. Le parquet, saisi d'une plainte, en refusa à poursuivre l'honorable maire.

Le préfet de la Meuse n'a pas eu de ces scrupules, et pour dédommager les bloquards de la perte de leur procès, il a suspendu M. Fréminet ; ils annoncent un réveillon. Qui donc disait qu'il y avait quelque chose de changé depuis la chute de M. Combes ?

LE DRAPEAU ROUGE

A Nouzon (Ardennes), les maçons qui venaient de terminer un groupe scolaire ont, en guise de bouquet, arboré le drapeau rouge au sommet de l'édifice. Il y est demeuré sans que le maire de la ville en ait ordonné l'enlèvement. Rappelons que le maire a interdit les cortèges religieux pour les enterrements.

On peut être sûr que le préfet ne frondera pas les sécrétés devant l'administrateur qui respecte ainsi le drapeau national et les droits de ses ennemis !

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ESPAGNE

GRAVE DÉPOSITION

Une grave déposition vient d'être reçue par M. Leydet, juge d'instruction.

On n'a pas oublié qu'au sortir de tous les interrogatoires, M. Malato a déclaré qu'il ne s'attendait nullement à recevoir les coups dont il prétend s'être débarrassé par la suite, les estimant anarchistes.

Or, le principal locataire de la maison habitée par M. Caussanel, la mari de la femme de ménage de M. Malato et intermédiaire du l'anarchiste, a déclaré au magistrat :

Dans les premiers jours du mois de mai, discussion entre chez moi et ma dit : « Je tiendrai incessamment un coup de terrasse ; s'il arrivait pendant mon absence, avez l'amabilité de me le garder jusqu'à mon retour ».

On comprend l'importance et la gravité de cette déposition qui, si elle se trouvait vérifiée, mettrait M. Malato en bien fâcheuse posture et ruinerait irrémédiablement son système de défense.

ANTONIO PRATS

Antonio Prats, dont le nom avait été donné comme étant celui de l'expéditeur des bombes, avait été arrêté à Narbonne. Il a été remis hier en liberté, son innocence ayant été [illegible]

M. Jean Grave, directeur du journal libertaire les *Temps nouveaux*, a été entendu cette après-midi par M. Leydet, juge d'instruction, au sujet des faits suivants :

Au cours des fouilles opérées dans les bois de Vainy pour retrouver les bombes enterrées par Vaillant et le faux Barras.

Les magistrats avaient découvert, on s'en souvient, des journaux anarchistes espagnols et des traces de rouille laissés par les engins qu'ils enveloppaient. On avait trouvé aussi le manuscrit des deux articles de M. Jean Grave.

Comment cette copie se trouvait-elle à cet endroit ? C'est ce que M. Leydet a demandé aux témoins.

— Je n'en sais absolument rien, a dit M. Jean Grave, depuis longtemps je ne suis en rapport ni avec M. Vaillant, ni avec aucun de ses amis ; je ne me suis occupé en aucune façon du voyage du roi d'Espagne et je ne suis vraiment pas comment on a pu se procurer la copie de mes articles.

A la suite de cette déposition, le magistrat a interrogé Panaccio, l'un des inculpés, au sujet de la correspondance trouvée chez lui.

Cette correspondance démontre que Panaccio était en relation avec Vaillant.

UNE ARRESTATION

M. Canseanel, le mari de la femme de ménage de l'anarchiste Malato, vient d'être arrêté.

On sait que c'est lui qui avait reçu le colis de bombes envoyé d'Espagne.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Jacquin, secrétaire de l'exploitation de la Compagnie de l'Est, décédé subitement dans son bureau, 54 ans, à Paris. — M. Léonce de Teyssières, père du commandant breveté d'état-major, 80 ans, à Périgueux. — M. Pierre Garneau, commerçant canadien français, influent de Montréal.

Un nouvel hôpital dans le Rhône

La petite commune de Saint-Martin-en-Haut, dans le Rhône, a inauguré tout récemment un hôpital. C'est l'ancien curé, M. Faure, qui a fourni l'emplacement, mais il était réservé au curé actuel, M. Giraud, de mener cette œuvre à bien.

L'établissement a été confié aux religieuses Trinitaires.

Mgr Déchelette, qui s'était rendu ces jours derniers à Saint-Martin-en-Haut, a vivement félicité les habitants de cette initiative généreuse.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le banquet offert au général Galliéni ce soir 24 juin, à 7 h. 1/2, sera présidé par M. E. Etienne, ministre de l'intérieur.

Les plus hautes personnalités du monde politique et colonial y assisteront.

On signale un certain nombre de cas d'ophtalmie égyptienne aux environs de Cannstadt (Wurtemberg).

Pour la première fois, un Congrès préhistorique se tiendra cette année en France, dans la Dordogne.

Le Shah de Perse a fait hier quelques promenades dans le parc de Contrexéville. La musique militaire a donné un concert devant son hôtel. L'après-midi il a visité Vittel.

Le président de la République a reçu hier plusieurs délégations de sénateurs et de députés. Par l'une, il a été invité à se rendre à Saint-Dizier lors de l'inauguration du monument commémoratif du siège de 1544, et par l'autre, d'aller à Grenoble.

M. Runz, ministre de l'Agriculture, quittera Paris ce soir pour se rendre à Aurillac où il présidera demain la distribution des récompenses de la race bovine de Salers.

Le ministre sera rentré lundi à Paris.

LOTERIE DE LA PRESSE

Le public peut souscrire dès à présent et jusqu'au 3 juillet, aux guichets des établissements de crédit, tant à Paris que dans toutes leurs agences et succursales et chez les banquiers, agents de change, etc., eux 1 500 000 billets de 20 francs de la loterie de la presse.

Le produit net de la loterie sera versé, conformément à l'arrêté ministériel d'autorisation, aux caisses de secours et de retraite des associations de la presse parisienne et de la presse départementale.

Le service des tirages et le payement des lots sera fait par les soins du Crédit Foncier de France.

Le premier tirage sera effectué le 1er août prochain, il comprendra notamment un lot de 1 million de francs.

Jamais loterie de France n'a présenté des lots aussi étirgyants : 10 tirages comprenant 3 lots de 1 million, 4 lots de 500 000 francs, des lots de 250 000, 200 000, 100 000, 50 000, 1 000 fr. et 200 000 petits lots.

Il semble donc certain que ces billets seront rapidement enlevés par le public et demeureront très recherchés.

ÉVANGILE

du 12e dimanche après la Pentecôte

En ce temps-là, Jésus dit cette parabole aux pharisiens : Un homme fit un grand souper, et il y invita grand nombre de personnes ; et à l'heure du souper, il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre, et il faut que j'aille la voir ; je vous prie de m'excuser. Le second dit : J'ai acheté cinq couples de bœufs, et je m'en vais les éprouver ; je vous prie de m'excuser. Le troisième dit : J'ai épousé une femme, et ainsi je ne puis y aller. Le serviteur, de retour, rapporta tout cela à son maître. Alors le père de famille se mit en colère, et dit à son serviteur : Allez vite sur les places et les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. Le serviteur lui dit : Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, et il y a encore place. Le maître dit au serviteur : Allez sur les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse. Car je vous assure que nul de ceux que j'avais conviés ne goûtera de mon souper.

(S. Luc, c. XIV.)

ÉCHOS RELIGIEUX

Mgr Fuzet

Mgr l'archevêque de Rouen, développant dans « une lettre à un député sur l'orientation politique de la France » des pensées — qui ne sont pas étrangères à nos lecteurs — sur le conflit futur inévitable entre le groupe des nations d'Extrême-Orient, celui des nations anglo-saxonnes et les nations de l'Europe occidentale, prévoit la nécessité d'une alliance de toutes les grandes nations du continent européen où ce n'est pas la France, hélas ! qui aura l'hégémonie. Il aurait pu en être autrement et le prélat fait à ce sujet l'excellente réflexion suivante citée par le *Figaro* :

Depuis quatre ans, mon cher député, vous n'êtes plus occupé au Parlement que des moines et des curés. Les questions religieuses absorbent l'activité de nos législateurs et le génie de nos hommes d'Etat. Et si, pendant que la Chambre discute à quelle sauce on mettra le turbot clérical, un ministre des affaires étrangères s'occupe activement des intérêts extérieurs du pays, ses combinaisons ne sont pas sans péril, puisqu'il l'engage dans l'engrenage anglais, et l'expose à de redoutables oppositions.

En effet, tandis que la France est tout entière à ces luttes religieuses et à la chimère des ententes cordiales, l'Allemagne arrête d'un geste la course de ses succès diplomatiques.

A Laval

Un communiqué officiel de l'autorité ecclésiastique de Laval prescrit des prières à l'occasion de l'anniversaire — le 20 juin — de l'érection de ce diocèse.

Nos amis défunts

✝ M. l'abbé Thomas, 56 ans, curé de Gauches (Seine-et-Oise). — M. l'abbé Fontan, curé d'Adervielle (Hautes-Pyrénées).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT ! (300 jours d'indulgence)

Mariage

On recommande aux prières le prochain mariage de Mlle Lucia Babon, de Rennes, sœur d'un de nos correspondants, avec M. Robert Deicke, qui sera célébré à Paris.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche, 25 juin. — IIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. S. GUILLAUME, *abbé*. — L. 26. — SS. JEAN ET PAUL, *martyrs*. — M. 27. — SS. ARÉANE et CÉSAIRE, *martyrs*. — M. 28. — VIGILE des SS. APOTRES PIERRE et PAUL. S. IRÉNÉE, *évêque et martyr*. — J. 29. — SS. APOTRES PIERRE et PAUL. — V. 30. — LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. — S. 1er juillet. — OCTAVE DE S. JEAN-BAPTISTE. — D. 2. — IIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. LA VISITATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

ABBÉ J.-C. BROUSSOLLE

Le Christ de la Légende Dorée

450 pages in-8°, 407 gravures, 5 francs (port en sus). Recueil splendide d'iconographie chrétienne.

8, RUE BAYARD, PARIS

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Rome, 24 juin, 1 h. 15 soir.

Ce matin, à 11 heures, dans la salle du Consistoire, en présence du Pape et des cardinaux Vincent Vanutelli et Tripepi, furent lus le décret déclarant martyrs le